

L'an deux mille dix-sept, le trente juin à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en séance publique sous la présidence de Mr Gérard GOUROVITCH, maire.

Etaient présents : MMES MONNIER, PERROT, ROUÉ-CORÉ, BELABED, DIEUMEGARD, MARET, JUSSERAND, MRS GUIBERT, ROBBE, HAIMET, LOPES DUQUE, GAILLARD, d'ENTRAYGUES, CORCY, MARIÉ, DIEUMEGARD, AUGROS.

Absents : Mme KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr AUGROS, Mr KLEMPOUZ avec pouvoir à Mr ROBBE, Mme FAYAT avec pouvoir à Mr GUIBERT, Mr FISCHER avec pouvoir à Mme ROUÉ-CORÉ, Mr MARTIN avec pouvoir à Mr d'ENTRAYGUES, Mme DUMAND avec pouvoir à Mr GAILLARD.

Absents sans pouvoir : Mme DANSETTE, Mme LEGENDRE, Mme MANASSÉ

Secrétaire de séance : Mme MONNIER

Mr GOUROVITCH propose le rajout à l'ordre du jour d'une délibération sur les rythmes scolaires de la rentrée 2017/2018, le décret étant paru tout récemment.

APPROBATION DU COMPTE DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 16 mai 2017.

DEBAT SUR LES ORIENTATIONS DU PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Mr GOUROVITCH présente le projet d'aménagement et de développement durables au travers duquel 3 orientations générales sont proposées :

- La poursuite d'un développement urbain et économique équilibré accompagné d'une amélioration du cadre de vie
- Le développement d'un niveau d'équipements correspondant aux besoins de la population actuelle et future.
- L'association de la protection de l'environnement, de la qualité paysagère pour un cadre de vie agréable.

Mr ROBBE fait un point sur le projet pôle gare géré par la Communauté de communes du pays Créçois dans le cadre de la compétence transports. Ce projet couvre une partie des terrains SNCF aux alentours de la gare voyageurs. Une proposition de parking de 80 places s'inscrit dans une démarche de développement des transports en commun et du co-voiturage.

Mr GAILLARD rajoute que ce projet est financé en grande partie par le STIF, la contrepartie étant l'instauration d'un péage sur le parking créé.

Mr ROBBE propose que l'on s'oriente vers une solution mixte parking et habitat, Mr GAILLARD rappelant que le schéma directeur de la région Ile de France met l'accent sur une forte urbanisation à proximité des gares.

Mme ROUÉ-CORÉ demande s'il serait possible de prévoir dans le règlement du PLU deux places de véhicules par logement dans le quartier de la gare pour éviter de saturer l'espace public par des véhicules. Mr GOUROVITCH répond que cette contrainte est parfaitement envisageable.

Mr GOUROVITCH achève la présentation du PADD en rappelant l'évolution démographique de la commune qui doit être prise en compte dans ce projet car elle conditionne les besoins en équipements publics. La projection la plus récente estime la population de la commune à 4500 habitants à l'horizon 2030.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le débat sur les orientations du projet d'aménagement et de développement durables.

PROJET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

Mr ROBBE présente le projet de zonage d'assainissement. Mme ROUÉ-CORÉ souhaite savoir à qui incombe le coût des assainissement non collectifs.

Mr CORCY lui rappelle que les assainissements non collectifs sont intégralement à la charge des propriétaires même si ces derniers ne sont pas redevables de la taxe. Le Syndicat doit s'assurer que l'assainissement non collectif est conforme à l'occasion de cessions ou lors de l'instruction d'un permis de construire pour les constructions neuves.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le projet de zonage d'assainissement.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Des transferts sont nécessaires d'un montant de 26 962 € du chapitre budgétaire 66 au chapitre 042 pour le remboursement des pénalités d'emprunt à la suite de la renégociation des prêts.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget communal.

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1 BUDGET ALSH

Des crédits supplémentaires sont à prévoir au chapitre 67 charges exceptionnelles du fait de l'annulation de titres sur les exercices antérieurs.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 du budget de l'ALSH.

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

Le conseil municipal décide d'attribuer à l'unanimité les subventions suivantes :

CAEM Les amis de l'école 3600 €, Gymnastique club 350 €, Jeunes sapeurs pompiers 500 €, CKSGM 600 €, Amicale des sapeurs pompiers 1000 €.

Mr GUIBERT précise que la décision concernant la proposition de subvention du FC COSMO est reportée dans l'attente d'informations complémentaires car cette association était précédemment subventionnée par la Communauté de communes.

Une discussion s'engage sur la proposition de subvention de 100 € à l'APE. 12 élus s'opposent à cette proposition. Mme ROUÉ-CORÉ s'étonne que les élus ne se remettent pas en question. Elle pensait qu'il y allait avoir un changement d'attitude avec l'élection de Mr GOUROVITCH.

Mr GUIBERT demande si Mme ROUÉ-CORÉ est adhérente de l'association des parents d'élèves. Mme ROUÉ-CORÉ répond qu'elle les connaît et qu'elle est adhérente.

Mme BELABED souhaite prendre la parole. Elle rappelle que cette association a eu depuis 2014 une attitude inqualifiable envers la municipalité, comportement systématiquement négatif, tracts distribués à l'école, animosité permanente lors des réunions.

Compte tenu de tous ces éléments, il ne saurait être question de voter une subvention à l'APE.

Mr CORCY souhaiterait qu'à l'avenir figurent dans les propositions de subventions les montants des subventions versées l'année précédente.

PARTICIPATION FINANCIERE EDU SAINT GER

Mr GUIBERT annonce le démarrage de la plateforme en ligne aujourd'hui même. Chaque enfant de la 6^{ème} à la terminale pourra avoir accès à cette plateforme d'aide aux devoirs moyennant le paiement d'une somme de 12 euros (soit 1 euro par mois). Le service qui a été mis en ligne prévoit également le tutorat en ligne pour tous les enfants.

Mr GUIBERT remercie tous les membres du comité de pilotage, le travail au sein du comité a été très constructif et a permis la mise en place rapide de cet outil à la disposition des parents d'élèves et des enfants de Saint-Germain-sur-Morin.

La commune disposera aussi d'un outil de contrôle anonyme sur l'utilisation de la plateforme pour tirer un bilan de son fonctionnement.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de demander une participation des familles à raison d'un euro par mois soit 12 euros par an à régler lors de la remise de la clé d'activation.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR MUNICIPAL

Le conseil municipal décide à l'unanimité de verser à Madame DI ROSA la somme de 479,39 € représentant la part de l'indemnité de conseil pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 juillet 2017 et de verser la part restante à Madame CHEMINEAU pour la période du 1^{er} août 2017 au 31 décembre 2017.

PROCEDURE MARCHE ADAPTE ACCORD CADRE REFECTION VOIRIE

Mr LOPES DUQUE présente le projet de marché en rappelant les crédits de 350 000 € qui ont été inscrits au budget primitif 2017. L'accord cadre permettra d'identifier dans un premier temps les prestataires pour travailler par la suite rue par rue.

Mr CORCY demande comment sera organisée cette sélection. Mr LOPES DUQUE précise que l'on travaillera avec des prestataires connus, 4 ou 5 entreprises du secteur.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de lancer la procédure de marché adapté en accord cadre pour la réfection des voiries.

INSTAURATION D'UNE GRATIFICATION DES STAGIAIRES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'instaurer une gratification pour les stagiaires accueillis dans les services municipaux pour les stages qui durent plus de 2 mois consécutifs d'un montant égal à 15% du plafond horaire de la Sécurité Sociale.

MOTION DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DU VAL D'EUROPE A L'EXPOSITION UNIVERSELLE 2025

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'apporter son plein soutien à la candidature du territoire du Val d'Europe pour accueillir l'Exposition Universelle de 2025.

RENTREE SCOLAIRE 2017/2018

Mme BELABED présente le projet des rythmes scolaires pour la rentrée de septembre, les enfants travailleraient 8 demi-journées sur 4 jours, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 11h30 et de 13h30 à 16h30. Cette proposition reprend le souhait d'une grande majorité des parents d'élèves, 70% ont répondu en ce sens au questionnaire qui leur a été distribué début juin.

Le conseil municipal approuve cette proposition de nouveaux rythmes scolaires pour la rentrée 2017/2018 au groupe scolaire de l'orme aux loups.

Vote pour 23, une abstention Mr CORCY.

QUESTIONS DIVERSES

Mme ROUÉ-CORÉ souhaiterait savoir s'il est prévu une visite du pôle enfance et si une date d'inauguration est programmée. Mr GOUROVITCH lui rappelle que cet équipement appartient à la Communauté de communes du pays Créçois, cette question doit leur être adressée directement.

Mme ROUÉ-CORÉ déplore des dégâts sur les trottoirs du chemin du pressoir à cidre occasionnés par le chantier du pôle enfance. Mr GOUROVITCH lui répond que les services techniques iront constater sur place et le nécessaire serait fait auprès du maître d'ouvrage afin que les trottoirs soient remis dans leur état initial.

Mme ROUÉ-CORÉ s'inquiète du prochain déploiement du nouveau compteur électrique LINKY sur la commune. Des communes de Seine et Marne se sont opposées à ce déploiement par crainte d'effets nocifs sur la santé humaine.

Mr GOUROVITCH répond qu'il s'agit d'une directive européenne qui s'impose à tous les pays de l'Union dans le cadre de la politique de la défense de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

La dangerosité du compteur n'est pas prouvée à ce jour, l'émission d'ondes est inférieure à celles des appareils électroménagers courants.

Mme ROUÉ-CORÉ informe le conseil municipal que la soirée de fin d'année des 3^{ème} a lieu ce soir au collège Stéphane HESSEL.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits et ont signé au registre les membres présents.